

## DROIT FISCAL

### Taxe sur les salaires.

Les rémunérations versées aux membres du directoire d'une SA sont soumises à la taxe sur les salaires, quand bien même ces mandataires sociaux ne sont pas expressément visés à l'article L. 311-3 du Code de la sécurité sociale (CE, 3<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> ch, 19 juin 2017, n°406064).

### Rémunérations des salariés et dirigeants.

Par une décision inédite, le Conseil d'Etat tranche par l'affirmative la question de savoir si un salarié également mandataire social peut bénéficier de l'exonération de l'indemnité pour licenciement abusif dès lors que celle-ci est liée à la rupture de son contrat de travail (CE, 3<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> ch. 22 mai 2017, n°395440).

## EN BREF

**Loyers commerciaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 : L'INSEE publie les indices ILC et ILAT.** L'indice des loyers commerciaux (ILC) et l'indice des activités tertiaires (ILAT) du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ont été publiés au journal officiel.

### Droit du Travail

#### Obligation de reclassement du salarié inapte.

L'employeur n'a pas satisfait à son obligation de reclassement dès lors que, d'une part, le salarié inapte contestait la compatibilité du poste de reclassement qui lui était proposé avec les recommandations du médecin du travail, et d'autre part, l'employeur n'avait pas sollicité à nouveau l'avis de ce dernier (Cass. Soc., 22 juin 2017, n°16-10.267).

#### Faute lourde : la recherche d'un intérêt personnel n'exclut pas l'intention de nuire.

Le fait pour un salarié, directeur d'usine, de s'octroyer une prime d'un montant exorbitant en connaissance de son caractère irrégulier et de son impact pour l'entreprise constitue une faute lourde. Cette qualification vaut également pour les détournements de fonds au détriment de l'entreprise et des falsifications destinées à les masquer (Cass. Soc., 2 juin 2017, n°15-28.115 et Cass. Soc., 8 juin 2017, n°15-25.193).

#### Plan canicule.

Il appartient aux employeurs de s'assurer de la mise en œuvre de mesures permettant de limiter les effets des fortes chaleurs sur les salariés. Les pouvoirs publics ont diffusé le plan national canicule (PNC) 2017 reprenant, pour l'essentiel, les mesures des années passées (Instruction interministérielle du 24 mai 2017, communiqué du ministère du travail du 20 juin 2017).

### Droit des Sociétés

#### Avis sur les conventions réglementées.

Les conventions réglementées régulièrement autorisées qui sortent, en cours d'exercice, du champ d'application de la procédure de

contrôle, n'ont plus à être soumises à autorisation même si leur exécution se poursuit (Communication ANSA n°17-013 du 1<sup>er</sup> mars 2017).

#### Démission d'un gérant de SARL présentée lors d'une Assemblée générale.

La démission d'un gérant de SARL est un acte unilatéral qui n'a pas à être accepté par la société. Elle est définitive et produit ses pleins effets malgré l'annulation ultérieure de l'assemblée qui a été irrégulièrement convoquée (Cass. Com. 8 juin 2017, n°14-29618).

#### La rémunération du gérant d'une SELARL n'est pas la contrepartie de son travail.

La rémunération du gérant d'une SELARL est due tant qu'aucune décision la révoquant n'est intervenue. Par conséquent, la demande du gérant en paiement de sa rémunération ne pouvait être rejetée au seul motif qu'elle devait correspondre à un travail réalisé pour la société, travail que ne pouvait accomplir le gérant, absent pour maladie (Cass. Com. 21 juin 2017, n°15-19593).

### Copropriété

#### Ordre du jour d'une assemblée générale de copropriété.

Lorsque l'assemblée générale de copropriété est convoquée à l'initiative de copropriétaires représentant au moins le quart des voix de tous les copropriétaires, l'ordre du jour n'est pas limité à leurs seules questions. Le Syndic conserve la possibilité d'inscrire d'autres résolutions à l'ordre du jour (Cass. 3<sup>e</sup> civ., 22 juin 2017, n°16-22073).

#### Un syndicat de copropriétaires est un non-professionnel au sens du Code de la Consommation.

Un syndicat de copropriétaires est une personne morale ayant la qualité de non-professionnel et peut à ce titre se prévaloir des dispositions du code de la consommation (Cass. 1<sup>e</sup> civ., 29 mars 2017, n°16-10007).

### Infos rapides

#### Encadrement des loyers parisiens : l'arrêté fixant les loyers de référence à Paris est signé.

Le préfet a signé le 22 juin 2017 l'arrêté fixant les loyers de référence pour la mise en œuvre de l'encadrement des loyers à Paris, du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018. L'arrêté préfectoral fixe pour les logements loués nus ou meublés, trois loyers de référence exprimés par un prix au m2 de surface habitable.